

l'Organisme à taille humaine pour certifier vos engagements en Agriculture Biologique

DÉVELOPPEMENT

LA CROISSANCE

CONTINUE

ÉVOLUTION RÉGLEMENTAIRE

TABLEAU DE BORD

MIS À VOTRE DISPOSITION

SITE INTERNET

DÉVELOPPEMENT

DE L'ESPACE OPÉRATEUR

ÉDITO

PROTÉGEONS LA FILIÈRE !



par Loïc Gallois
Directeur Général Certipaq Bio

C'est avec un plaisir particulier que j'ouvre le bulletin d'informations de notre Organisme de Certification. Notre Président, Jean-Paul MANCEL - engagé en agriculture biologique - et notre « Président Délégué », Guy Mérieau m'accompagnent chaque jour dans le développement de notre structure. M. Merieau, de par son engagement en Bio, son exploitation vendéenne et également son investissement au sein du Réseau Coop de France, nous transmet toutes ses connaissances et précieux conseils pour mener notre Organisme à un objectif commun : garantir et maintenir la fiabilité de la Production Biologique.

2016 a été de nouveau une année de fort développement de la Production Biologique Française particulièrement en filière laitière — qui ne fait que confirmer les orientations de l'année 2015. Ces demandes de conversion sont nécessaires si notre pays veut couvrir le déficit actuel d'approvisionnement des unités françaises de transformation bio. Il nous semble que de nombreuses pistes restent à défricher, mais nous restons optimistes car nous constatons, çà et là, de nombreuses initiatives qui finiront par trouver leur équilibre et leur pérennité.

Pour accompagner nos 3000 partenaires engagés et investis dans la production biologique, notre équipe s'est une nouvelle fois

étouffée par l'arrivée de nouveaux permanents, ayant tous une solide formation en agriculture biologique et une première expérience, soit de conseiller soit de contrôleur. Nous pouvons ainsi assurer la certification demandée par des opérateurs, chaque jour plus nombreux à choisir CERTIPAQ BIO. Nous avons également



« 2016 a été de nouveau une année de fort développement de la Production Biologique Française particulièrement en filière laitière »

connu tout au long de l'année 2016 et en ce début d'année 2017, un investissement important de l'informatique qui répond aussi bien aux attentes de nombre d'entre vous qu'à la Norme d'Accréditation 17065.

Cependant, même si le vent du bio souffle, nous devons rester vigilants, l'avenir n'étant jamais sûr. Les récoltes catastrophiques de 2016 génèrent de fortes tensions sur le marché des céréales avec notamment des produits en provenance de pays étrangers où notre expertise doit absolument limiter les risques de fraudes qui mettraient en péril toute la filière française.

Enfin, nous nous posons encore les mêmes questions que l'année passée : quelles conséquences pourraient avoir le retard des aides à la conversion ? N'y a-t-il pas un risque d'arriver à un « engorgement » des filières spécifiques qui ne s'organiseraient pas ou ne seraient pas suffisamment encadrées et n'assureraient pas l'écoulement de leurs productions ? Nous sommes tous acteurs pour mener à bien nos objectifs, dans le respect de l'autre et de sa production.

L'Agriculture Biologique reste une authentique valeur à laquelle CERTIPAQ BIO adhère... Ensemble, protégeons-la !

QUI CONTACTER ET POUR QUELLE DEMANDE ?

Toute l'équipe est à votre écoute par téléphone :

- Pôle Certification :

02.51.05.41.32

- Pôle Développement

/ Facturation :

02.51.05.14.92

Vous avez une demande particulière, vous ne savez pas à qui l'adresser ? Chaque membre de l'équipe est à votre écoute.

LA FOIRE AUX QUESTIONS, C'EST ICI !

DÉVELOPPEMENT

LA CROISSANCE CONTINUE

Comme les deux années précédentes, CERTIPAQ BIO a connu une forte demande de conversions en agriculture biologique. En chiffres, ce sont plus de 850 nouveaux opérateurs qui se sont engagés auprès de nous.

Afin de satisfaire la demande, l'équipe s'est renforcée au sein du service certification et bien entendu sur le terrain. En 2017, la formation, les évolutions de notre outil informatique et la refonte de notre communication seront les clefs pour maintenir le cap.



2017 SUR LES SALONS PROFESSIONNELS

Comme chaque année, l'équipe du Pôle Développement accompagnée des contrôleurs, a un réel plaisir à rencontrer ses partenaires actuels et futurs. Les dates à retenir :

3 AVRIL

**Courcelles
Chaussy (57)**
Forum Maraichage
organisé par le
Groupement Bio
de Lorraine

7 / 8 JUN

Chèvreville (60)
Salon technique
Terr'Eau Bio 2017
organisé par
l'Association Agriculture
biologique de Picardie

12 / 15 SEPTEMBRE

Rennes (60)
SPACE en collaboration
avec Initiative Bio
Bretagne

**20 / 21
SEPTEMBRE**

Loriol (26)
Salon Tech&Bio
organisé par le
réseau Chambres
d'Agriculture

**4 / 6
OCTOBRE**

Cournon (63)
Sommet de l'Elevage
en collaboration
avec la Chambre
Régionale Auvergne-
Rhône Alpes



CERTIPAQ BIO ACCOMPAGNE LES PROJETS DE CONVERSIONS

Nous vous rappelons que l'équipe Développement est en mesure de réaliser des présentations ou formations sur la réglementation et le déroulement des contrôles. Nous sommes disponibles pour réaliser ces interventions sur l'ensemble du territoire français.

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS :

François SOULARD
02.51.05.14.92
fsoulard@certipaq.com

CERTIPAQ BIO EN GUADELOUPE ET EN MARTINIQUE

À la demande des professionnels, et du fait également de notre implication dans le contrôle de l'AOC Rhum de Martinique, Certipaq Bio a saisi l'opportunité pour démarrer la certification bio sur les Antilles depuis Octobre 2016.

Dans un avenir proche, un intervenant Guadeloupéen - qui est en cours de formation - sera opérationnel et permettra une grande réactivité et une connaissance précise des spécificités de productions locales.

FORMATION DE L'ÉQUIPE DE CERTIPAQ BIO



Comme chaque année, l'équipe de CERTIPAQ BIO s'est réunie pour un séminaire au Mans les 26 et 27 Janvier.

C'était l'occasion pour les Responsables de présenter notamment les évolutions réglementaires, les évolutions de nos outils informatiques, l'actualité du développement et surtout d'échanger sur les problématiques rencontrées sur le terrain afin de trouver des solutions adaptées.

ÉVOLUTION DU GUIDE DES INTRANTS

Le guide se présente désormais sous forme :

- d'un tableau des produits de protections des cultures utilisables en France en AB,
- d'un tableau des substances de base utilisables en AB,
- d'une note explicative d'utilisation de ce guide

Ces tableaux en format tableur comportent plus d'informations que la précédente version, et permettent de plus une recherche multicritères : par nom commercial du produit, par nom du détenteur, par substance active, par usage, par fonction, par gamme d'usages et par type de formulation. Le nom du produit commercial renvoie sur la fiche E-phy de la base ANSES et permet à l'opérateur de vérifier ses conditions d'utilisation et ses restrictions d'usage décidées lors de l'autorisation de mise sur le marché.

[DISPONIBLE EN CLIQUANT ICI](#)



L'interdiction de tous produits contenant du PBO en AB dans les délais suivants :

- Retrait de la mention AB sur les étiquetages des produits concernés à la vente et à la distribution au 31 mars 2017.
 - Fin d'utilisation du stock au 30 septembre 2017.
- Les produits contenant du PBO seront retirés du guide à compter du 30 septembre 2017.

SAUMON IMPORTÉ DE NORVÈGE

Le 17 mars 2017 s'est tenu une réunion du comité conjoint de l'Espace Economique Européenne. Lors de cette réunion la décision a été prise de lever l'interdiction des importations de produits biologiques en provenance de Norvège et d'Islande (notamment le saumon bio de Norvège) à compter du 18 mars 2017.

SITE INTERNET DÉVELOPPEMENT DE L'ESPACE OPÉRATEUR

Nous vous rappelons que notre site internet dispose d'un espace dédié à nos opérateurs. Cet espace vous permet notamment de :

- Répondre à un Manquement
- Faire valider vos étiquettes ou nouveaux produits
- Transmettre des demandes de Dérogation
- Compléter notre enquête de satisfaction

ACCÉDER À L'INFORMATION

Notre site internet est régulièrement mis à jour notamment pour mettre à votre disposition la Réglementation et Guides associés, ainsi que les certificats en cours de validité.

[RENDEZ-VOUS SUR CERTIPAQBIO.COM](#)

[CET ESPACE ÉVOLUTIF EST DISPONIBLE ICI](#)

ÉVOLUTIONS RÉGLEMENTAIRES

Nous vous proposons ci-dessous un résumé des principales évolutions réglementaires et des précisions sur l'application de la réglementation. Pour de plus amples informations, nous vous invitons à consulter les textes réglementaires disponibles sur notre site internet et sur le site de l'INAO.



par Patrick Rosset
Responsable
Certification BIO

ÉVOLUTIONS RÉGLEMENTAIRES : TABLEAU DE BORD MIS À VOTRE DISPOSITION

En tant qu'Organisme de Certification, nous sommes tenus de suivre les évolutions de la réglementation Européenne et Française.

Nous vous proposons de consulter notre tableau de suivi qui vous permet notamment de filtrer selon vos souhaits de recherches (Type de Document, date de validation, Thèmes...).

[LE TABLEAU DE SUIVI EST DISPONIBLE EN CLIQUANT ICI](#)

MODIFICATION DU CATALOGUE DES MANQUEMENTS ET DE LA DIRECTIVE INAO

Le Conseil des agréments et contrôles de l'INAO a validé, lors de sa séance du 31 janvier 2017, un certain nombre de modifications de la directive INAO-DIR-CAC-3 relative à la mise en œuvre des contrôles et au traitement des manquements en agriculture biologique.

Ces modifications portent sur le catalogue national de traitement des manquements, les modalités de contrôle des opérateurs de la vente par correspondance, et les modalités de mise en œuvre des contrôles analytiques (en particulier les méthodes d'échantillonnage).

[LE DÉTAIL DES MODIFICATIONS EST DISPONIBLE EN CLIQUANT ICI](#)

LE CAHIER DES CHARGES FRANÇAIS EN COURS DE MODIFICATION

Les produits régulateurs de pH sont des facteurs limitants pour la production biologique de microalgues comme la spiruline. Le CNAB a validé l'ajout d'une nouvelle annexe dédiée aux produits régulateurs de pH au niveau du Cahier des charges Français (CCF) pour la production d'algues ou micro-algues. Les produits autorisés seront : carbonate et bicarbonate de sodium ; bicarbonate de potassium ; CO₂.

NOUVELLE VERSION DU GUIDE DE LECTURE : VERSION DE DÉCEMBRE 2016

Le Guide de Lecture mis à jour à la suite des décisions prises par le Comité National de l'AB de l'INAO en décembre 2016. Les principales modifications sont les suivantes :

- L'origine naturelle des glus arboricoles et mastic ;
 - L'interdiction du soufre poudre comme prolongateur de la conservation de fruits après récolte ;
 - L'âge et modalités appropriés de castration des porcelets
 - Les conditions de certification des pépinières d'entreprises agricoles ;
 - L'application des règles sur la tolérance des 2% pour l'étiquetage aux mentions Agriculture UE et Agriculture Pays
 - Règles spécifiques à l'apiculture biologique, à la suite d'un important travail du Groupe de Travail Apiculture qui a été reconduit en 2017.
- En outre, le CNAB a validé un travail de mise à jour et d'actualisation du Guide de lecture (suppression de dispositions obsolètes).

[GUIDE DE LECTURE DISPONIBLE ICI](#)



NOUVELLE BASE DE DONNÉES DES SEMENCES AB PRÉVUE POUR JANVIER 2018

Le Comité National AB a validé les préconisations pour une nouvelle base de données des semences AB qui remplacera www.semences-biologiques.org, avec une mise en ligne prévue au 1er janvier 2018.

p.4

BULLETIN INFOS Bio / mars 2017